

Formation Educateur de Jeunes Enfants



Rapport d'activité JUIN 2023

Rédacteurs :

Christine MARCHAND, Responsable de formation

Assistante de rédaction : Sophie JAILLANT, Assistante de formation

Avec la collaboration active de l'équipe des formateurs

13/06/2023



Préalable

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne a obtenu l'agrément pour dispenser la formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants depuis de nombreuses années¹. Aujourd'hui l'IRTS CA prépare à la certification d'éducateur de jeunes enfants (EJE) entre 25 et 30 apprenant.e.s par an. L'IRTS CA a obtenu l'agrément de la Région après avis de la DRJSCS en 2019. Afin de renouveler notre autorisation d'ouverture des formations gradées, dont celle d'EJE, l'IRTS CA a soumis une autoévaluation aux services de la DREETS et du Rectorat en 2021. Cela a été réalisé avec succès pour une durée de 6 ans.

Educateur de jeunes enfants est un métier ancien qui émane du métier de jardinière d'enfants en Allemagne dans les années 1900. C'est alors un métier du social. Depuis cette époque, il a été traversé par de nombreuses réformes qui l'ont fait grandement évoluer ainsi que ses contenus et la durée de la formation qui y mènent. De certificat, puis de brevet il est devenu un diplôme d'Éducateur de jeunes enfants en 1973. A cette époque la durée de la formation était de 27 mois puis a été portée à trois ans en 2006. L'existence du diplôme a donc 50 ans cette année 2023. Les apprenant.e.s et les formateurs ont à cœur de fêter cet évènement.

La formation a été réformée par le décret et l'arrêté du 22 août 2018. Ces textes visaient à « monter » les 5 diplômes, Educateur de Jeunes Enfants, Assistant de Service Social, Educateur Technique Spécialisé, Educateur spécialisé, Conseiller Educatif Social et Familial, au niveau 6, grade licence. Un socle commun de contenus de formation était construit tout en conservant leur spécificité professionnelle et le principe de l'alternance intégrative. A cette occasion les contenus de la formation d'Éducateur de Jeunes Enfants ont été précisés et des épreuves de certification en cours de formation ont été mises en place. Seul le mémoire est évalué au niveau de la région Grand Est. Les arrêtés de 2020 et 2022 placent les indicateurs de compétences dans 8 blocs dans lesquelles s'inscrivent les épreuves de certification au nombre de 8 également.

La formation d'Éducateur de Jeunes Enfants allie sur trois années une alternance entre 1500 heures de cours théoriques et 2100 heures de formation pratique. Elle permet ainsi de répondre aux besoins des établissements d'accueil du jeune enfant œuvrant dans le champ de la petite enfance et de l'éducation spécialisée : notamment en grande majorité les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), mais aussi les instituts médicoéducatifs (IME), les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les centres de rééducation motrice (CRM), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), ou encore les centres maternels, les REP (Relais Enfants Parents), les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parent) et autres structures qui accueillent des enfants et leurs parents.

De nombreux lieux d'exercice professionnel sont donc ouverts au métier d'EJE et continuent à s'ouvrir à lui, comme les établissements médico-sociaux accueillant des enfants à besoins particuliers, les Relais Enfants Parents, etc.

Ainsi le métier et donc la formation d'EJE à l'IRTSCA s'inscrivent pleinement dans la définition du travail social donnée par le décret du 6 mai 2017 qui « vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

¹ Dernière demande d'autorisation : novembre 2018-2019, agrément obtenu le 14 avril 2020.

Cette définition relie les apprenant.e.s EJE à ceux des autres filières du travail social à travers des connaissances, des pratiques professionnelles, des valeurs communes, venant étayer l'accueil, la relation et l'accompagnement respectueux des personnes.

L'accès à la formation par les candidats se fait par la voie directe et apprentissage via la plateforme « parcoursup » ou par la formation continue.

Ce rapport d'activité brosse le portrait de la formation et des apprenant.e.s pour l'année 2021-2022, les diplômés de 2022, les promotions présentes à l'IRTS à la rentrée 2022, pour la session 2022-2023, les objectifs pour la formation des EJE 2023-2024. Vous trouverez en annexe 1 les textes réglementaires, en annexe 2 « Carnet de voyage ».

La composition de l'équipe pédagogique de la formation Educateurs de Jeunes Enfants

Christine MARCHAND, responsable de formation, filière EJE
Sophie JAILLANT, assistante pédagogique
Anne-Lise BALDI, formatrice, référente de parcours
Sandrine LANDRIER, formatrice, référente de parcours
Sonia PERNOT, formatrice, référente de parcours
Les 7 responsables d'axes thématiques, les enseignants vacataires

Mme LANDRIER, à temps plein auprès des apprenant.e.s de la formation EJE, et Mme PERNOT ont rejoint l'équipe de formation EJE en septembre 2022. Mme PERNOT travaille à la fois dans la filière EJE et le Centre de formation en alternance ouvert à l'IRTS en septembre 2022. Mme BECAR a fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année universitaire 2022 et Mme PETIT-JEAN a quitté l'IRTS à la même période pour emprunter une nouvelle voie professionnelle.

Toute l'équipe a contribué à la construction de ce rapport d'activité.

Ainsi que tous les professionnels qui participent à la formation par l'accompagnement des stagiaires, mais aussi à des apports à l'IRTS, à des certifications... Ils sont nombreux et sont des partenaires fondamentaux pour la formation, en complémentarité des apports de formation dans l'institut.

La formation EJE à l'IRTS et sur les sites professionnels

I/ la formation théorique

Le décret du 22 août 2018 prévoit une formation en trois ans comprenant 1500 heures de formation théorique.

La formation est donc organisée en 8 axes thématiques :

- L'être humain un sujet en interaction ;
- La personne et sa santé ;
- La société, le groupe et l'individu avec ses appartenances et sa culture ;
- Le citoyen, un acteur engagé dans le faire ensemble sur un territoire ;
- Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale ;
- Elaboration de démarches professionnelles

Avec les vacataires, les responsables d'axe et les formateurs permanents contribuent aux apports théoriques dispensés durant les trois années de formation EJE. Ces axes sont traversés par des champs disciplinaires diversifiés : la sociologie, la psychologie, la pédagogie, le droit, le développement territorial, les langues vivantes...

Ils concernent tous les apprenant.e.s des différentes filières des niveaux 6 : assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés et éducateurs de jeunes enfants. La transversalité, déjà existante à l'IRTS-CA, a été confortée par les textes réglementaires. Les apprenant.e.s suivent donc des cours communs en droit, en sciences humaine...

Pour les EJE, de façon complémentaire, ces cours s'accompagnent de la prise en compte des spécificités de l'EJE : cours sur l'observation, le jeu, le livre... Notamment, une semaine appelée « culture professionnelle et techniques pédagogiques spécifiques » : éveil musical, pédagogie par la nature, médiation par le poney, par le chien, itinérance ludique, ludothèque, ... pendant laquelle l'apprenant.e observe la pédagogie spécifique in situ sur un terrain professionnel.

II/ la formation pratique

Les périodes de formation pratique, leur durée et les sites professionnels, sont conformes aux textes réglementaires. Elles sont d'une durée totale de 60 semaines soit 2100 heures, prépondérantes dans le cursus de formation.

En première année dès la fin du mois de novembre les apprenant.e.s sont en formation pratique pour 8 semaines. Celles-ci doivent confirmer leur projet professionnel. Cette période de formation pratique se déroule obligatoirement auprès d'un EJE formateur professionnel et majoritairement dans un multi-accueil, le lieu d'exercice le plus répandu.

A la fin de la première année et au début de la deuxième, se déroule une période de formation pratique de deux fois huit semaines. L'objectif principal de cette deuxième période est de découvrir et comprendre le travail éducatif mis en place dans la structure, de s'intégrer progressivement dans la démarche, la conduite, le rythme du travail d'équipe et son projet de formation au métier d'EJE. Puis l'apprenant.e construit sa posture professionnelle en expérimentant des démarches et actions éducatives diverses.

Dans la deuxième moitié de la deuxième année de formation, le choix pédagogique de l'IRTS CA s'oriente vers la dynamique territoriale, la découverte des différents acteurs, l'environnement institutionnel et interinstitutionnel d'un établissement, le partenariat. L'apprenant.e est alors convié à identifier les structures, les partenariats afin de mener un projet d'action éducative en lien avec le diagnostic réalisé.

La quatrième et dernière période de formation pratique est de 28 semaines, dont 4 en fin de deuxième année. L'apprenant.e s'est approprié les techniques et outils pédagogique découverts au fur et à mesure de sa formation. Ses valeurs et son positionnement professionnel s'affinent au cours de cette période. Il peut ainsi être partie prenante et force de propositions dans l'établissement choisi toujours avec l'accompagnement de son référent professionnel.

III/ La formation par la voie de l'apprentissage

Depuis la rentrée 2018, l'entrée en apprentissage d'apprenant.e.s EJE est possible à l'IRTSCA en lien avec un CFA hors les murs, basé à Schiltigheim. Depuis la fin de l'année universitaire 2022, l'IRTS CA a son propre CFA.

Cette formule est attractive pour les entrants qui, entre autres avantages, sont ainsi rémunérés durant leur formation. Elle l'est aussi pour les employeurs qui peuvent avec cette formule embaucher et fidéliser un éducateur de jeunes enfants, avec des aides de l'état et des OPCO.

L'accueil, par année, des apprentis au sein de la filière E.J.E depuis la réforme s'établit comme suit :

2018 : 2 apprenties en établissement d'accueil du jeune enfant (transfert dans un autre centre de formation de l'une d'entre elles en mai 2019) ;

2019 : 3 apprenties en établissement d'accueil du jeune enfant

2020 : 2 apprenties (1 en établissement d'accueil du jeune enfant et 1 en Institut Médicoéducatif qui a déjà obtenu son diplôme d'état Educateur spécialisé par la voie de l'apprentissage et souhaite obtenir le diplôme d'état Educateur de jeunes enfants qui fera un cursus en 2 ans).

Rentrée 2021 : 6 apprenties (18 ans, 3 de 21 ans, 27 et 28 ans).

L'IRTSCA a ouvert le **1^{er} septembre 2022** son propre CFA.

L'équipe se compose de 2 référentes CFA : Un directeur, une directrice pédagogique, une référente pour les ES-ETS-TISF-AES et formation Maître d'Apprentissage, et une référente pour les EJE-ME- ASS et Relations Employeurs.

Depuis le 1^{er} mai 2023 une assistante de formation pour le CFA a pris ses fonctions.

Au cours de l'année **2022-2023**, nous comptons 10 apprenties EJE dont 4 en 1^{ère} année, 5 en 2^{ème} année, 1 en 3^{ème} année.

2 apprenties EJE relèvent du secteur public contre 8 dans le secteur privé, dont 8 apprenties qui ont signé un contrat d'apprentissage dans les structures Petite Enfance (micro-crèches et une crèche municipale) et 2 dans le secteur de la Protection de l'Enfance (Foyer De l'Enfance). Nous notons une absence de rupture de contrat sur cette filière. Les apprenties sont toutes accompagnées par une éducatrice de jeunes enfants sur le lieu d'apprentissage.

Géographiquement, 5 contrats ont été signés dans la Marne, 2 dans les Ardennes, 1 dans l'Aube, 2 hors Région Grand-Est.

L'accompagnement des apprenties pendant leur formation est organisé depuis le 1^{er} septembre par la référente apprentissage.

Un premier entretien a été réalisé auprès des 10 EJE apprenties, afin de leur donner les informations concernant leurs droits et devoirs. Les apprentis peuvent bénéficier d'entretiens si besoin et sont accompagnés régulièrement par le référent apprenti- référent de parcours.

Une visite employeur a été réalisée pour les 1^{ères} années afin de sécuriser le parcours de formation des apprentis. Celle-ci aura lieu dans les 3 premiers mois du contrat pour les futurs entrants.

Les apprenant.e.s en situation d'apprentissage effectuent, avec l'accord de l'employeur, une période de formation pratique d'une durée de 280 h auprès d'un public différent de leur employeur. Cet aspect répond aux critères de diversification des lieux de formation pratique liés à la réforme de 2018. Les autres périodes de formation pratique sont réalisées chez l'employeur.

A l'IRTSCA, les apprentis suivent le même rythme de cours que les autres apprenant.e.s.

Le projet CFA est en cours d'écriture ainsi que le livret d'apprentissage. Des outils de communication (flyers, PowerPoint, site IRTS onglet apprentissage) ont été développés à destination des futurs candidats à l'apprentissage ainsi qu'à destination des employeurs.

Nous avons participé aux salons Etudiants à Reims et à Troyes, salon de l'Alternance à Reims et Troyes, Journée des Services Civiques à l'Hôtel de Ville de Reims, rencontres avec des lycéens à Pierre Bayen à Châlons en Champagne et lycée Jean XXIII à Reims au cours desquels nous avons rencontré de probables candidats à l'apprentissage pour la filière EJE.

L'information est un projet à développer sur l'année à venir, ainsi qu'un partenariat pour l'offre de logement sur les périodes de regroupement.

Il est constaté que les demandes d'informations employeurs pour la filière EJE se font principalement par des micro-crèches (Troyes, Trigny) et crèche municipale (ville de Charleville-Mézières). Nous notons une volonté de la DIDAMS à Troyes de développer l'apprentissage.

Les perspectives se situent dans la finalisation du projet CFA en réponse aux 14 missions demandées par le Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion et de sa mise en place auprès des apprentis : pré-rentree d'apprentis avec 1H d'informations sur les droits et devoirs, élection de délégués, développer l'information, partenariat avec organisme logeurs et actions de lutte contre toute forme de discriminations.

On peut ainsi noter une augmentation de la demande d'apprentissage depuis 2018 au sein de l'IRTSCA.

IV/ Des apprenant.e.s par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Depuis 2019, chaque filière délègue un formateur pour réaliser les accompagnements des stagiaires en situation de demande de validation des acquis de l'expérience.

Pour l'année 2021/2022, 10 stagiaires ont sollicité un accompagnement pour tous les blocs de compétences. Les stagiaires accompagnés exercent globalement en micro-crèches/crèches/multi-accueils sous des fonctions diverses et proviennent de 4 départements :

Stagiaires	Type d'accueil	Fonction et/ou diplôme	Département	Zone
1	Micro-crèche	Directrice/CAP AEPE	Ardennes	Rurale
2	Micro-crèche	Animatrice petite enfance (CAP AEPE)	Marne	Rurale
3	Maison de quartier	Référente famille	Marne	Urbaine
4	Micro-crèche	Auxiliaire de puériculture	Marne	Urbaine
5	Multi-accueil de maison de quartier	Directrice-adjointe/Educatrice spécialisée avant réforme	Marne	Urbaine
6	Crèche collective	Auxiliaire de puériculture	Aube	Urbaine
7	Micro-crèche	Auxiliaire de puériculture	Marne	Rurale
8	Multi-accueil	Auxiliaire de puériculture	Marne	Urbaine

9	Crèche collective	Animatrice petite enfance (CAP AEPE)	Aube	Urbaine
10	Crèche collective et Accueil collectif de mineurs	Animatrice petite enfance (CAP AEPE)	Haute-Savoie/Marne	Montagne et urbaine

Sur les 10 stagiaires, 3 stagiaires n'ont pas effectué l'accompagnement dans sa totalité : 1 stagiaire a arrêté l'accompagnement suite à un manque de temps pour réaliser les écrits (n°8), 1 stagiaire a suspendu son accompagnement par manque de temps mais elle souhaitait s'y remettre dans quelques mois (n° 1), 1 stagiaire a dû arrêter suite à des problèmes de santé (n° 2).

7 stagiaires se sont présentées à la VAE EJE :

- 5 stagiaires ont obtenu leur VAE EJE dans son intégralité.
- 1 stagiaire a obtenu 1 bloc de compétences,
- 1 stagiaire a obtenu 4 blocs de compétences.

V/ La formation pratique à l'International

Les apprenant.e.s en formation EJE ont la possibilité d'effectuer un stage à l'international au cours de leur formation à l'IRTS CA en fin de 2^{ème} année.

En effet, à partir du mois de juin de la deuxième année de formation, les apprenant.e(e)s doivent réaliser un stage de 4 semaines et poursuivre tout au long de leur 3^{ème} année ce stage sur le même terrain durant 24 semaines. Il a été décidé avec la responsable de la filière EJE que le stage en mobilité internationale prendrait place durant 8 semaines de mi-juin à fin août.

À l'issue de la période à l'étranger et après un regroupement à l'IRTS CA en septembre, les apprenant.e.s débutent leur dernier stage de formation en France. L'organisation de ce stage et sa contractualisation se font obligatoirement avant le départ à l'étranger.

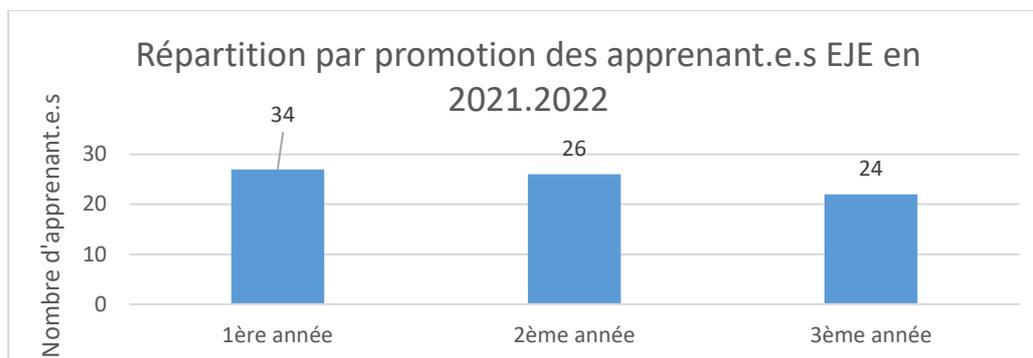
Pour tout projet à l'international les apprenant.e.s doivent participer au module d'accompagnement à la mobilité et pour cela s'y inscrire en 2^{ème} année. En septembre 2022, 3 apprenant.e.s ont fait ce choix et se sont engagées dans les temps de travail qui se poursuivront jusqu'à la fin de la 3^{ème} année de formation (stage prévu de juin à août 2023)

Au cours de l'année 2022, 3 apprenant.e.s entrées en formation en 2020 ont réalisé un stage à l'international :

- 2 EJE2, ont réalisé un stage de 8 semaines (juin à août) dans une école Montessori à Ljubljana en Slovénie en partenariat avec l'Université de Travail Social de Ljubljana
- Une apprenant.ee EJE2, a réalisé un stage de 8 semaines dans une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) à Saint-Prex en Suisse en partenariat avec la Haute Ecole de Travail Social et de Santé à Lausanne.

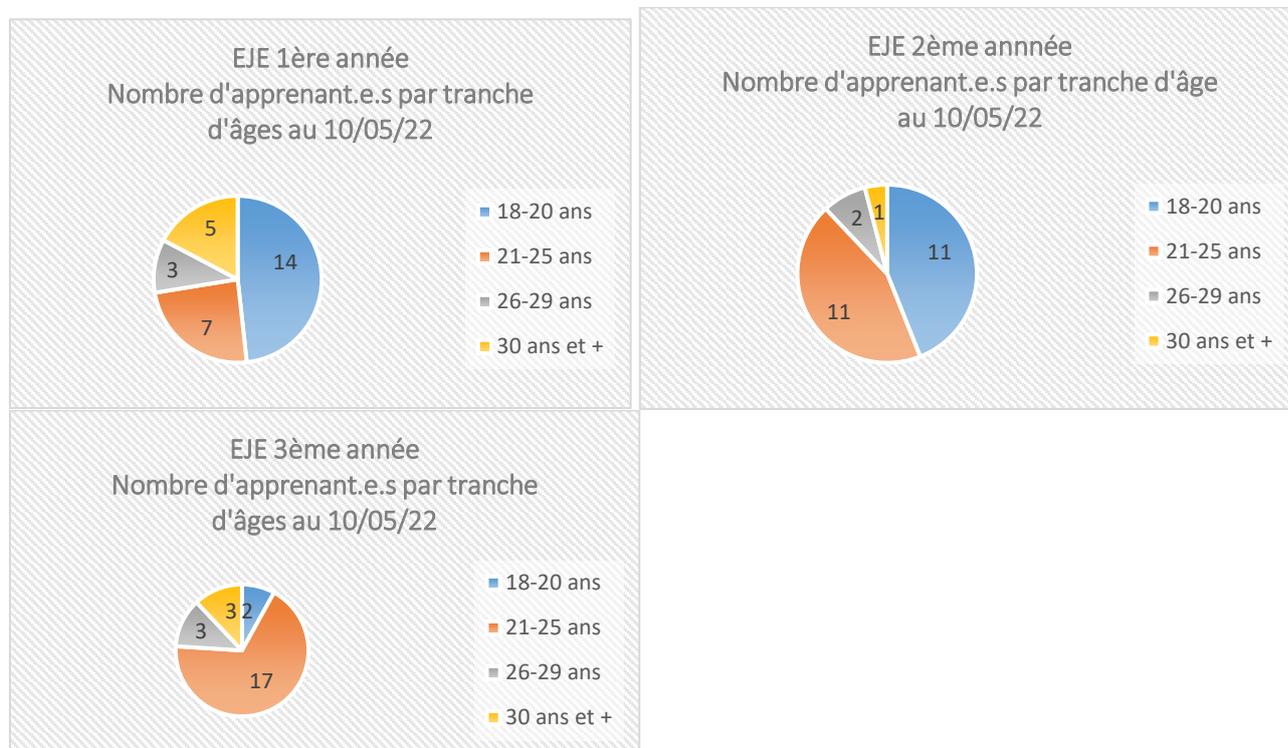
VI/ Retour sur les apprenant.e.s en 2021-2022

Durant l'année universitaire 2021-2022, 84 apprenant.e.s EJE se trouvaient en formation à l'IRTSCA répartis en trois promotions.



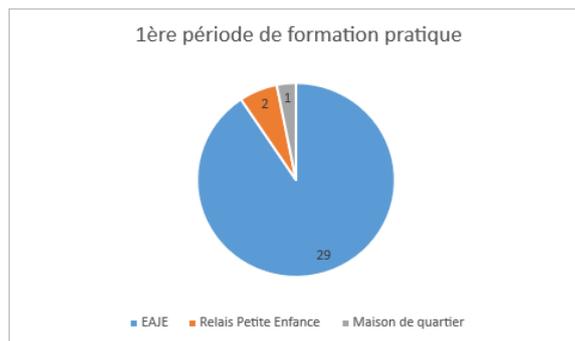
La diminution du nombre d'apprenant.e.s entre chacune des années correspond aux arrêts de formation pour réorientation, et à des demandes de suspension dont la durée est en général d'une année universitaire.

34 EJE première année sont entrées en formation en septembre 2021. Sept apprenant.e.s ont quitté la formation et/ou ont effectué une demande de suspension au cours de la première année. Parmi les motifs évoqués : la formation d'EJE ne leur convenait pas, difficultés à suivre le nombre et la qualité des écrits demandés, découverte du métier qui contrairement à ce qu'elles pensaient au départ ne leur plaisait pas, non confirmation de leur première période de formation pratique... Elles se sont donc réorientées vers d'autres formations telle que le CAP petite enfance, auxiliaire de puériculture,

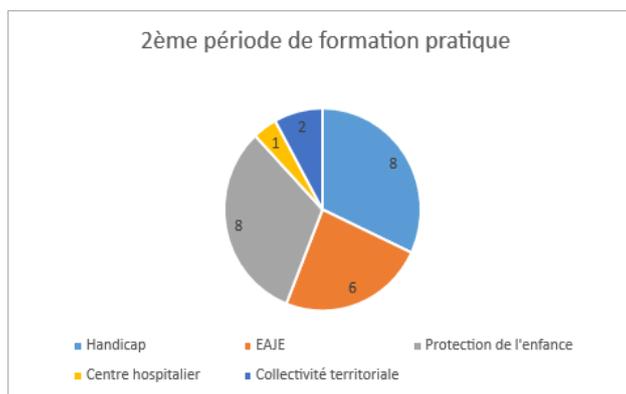


Nous constatons déjà un rajeunissement des étudiants. Celui-ci peut être l'une des conséquences du nouveau dispositif Parcours Sup qui s'adresse, en grande partie aux lycéens de terminale.

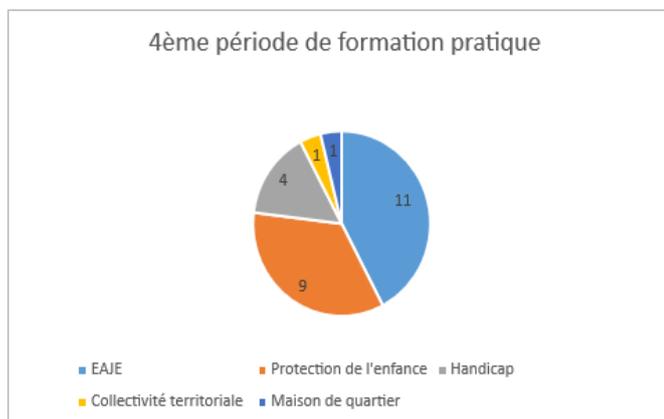
- **Les périodes de formation pratique en 2021-2022**



Cette première période de formation pratique exclusivement auprès d'un formateur professionnel EJE permet de confirmer ou non le projet professionnel.



Durant la deuxième période de formation pratique les apprenant.e.s découvrent les champs du travail social spécialisé : handicap, protection de l'enfance, centre hospitalier.... La troisième période de formation pratique est orientée vers la découverte des territoires et de leurs acteurs s'effectue principalement dans le champ associatif.



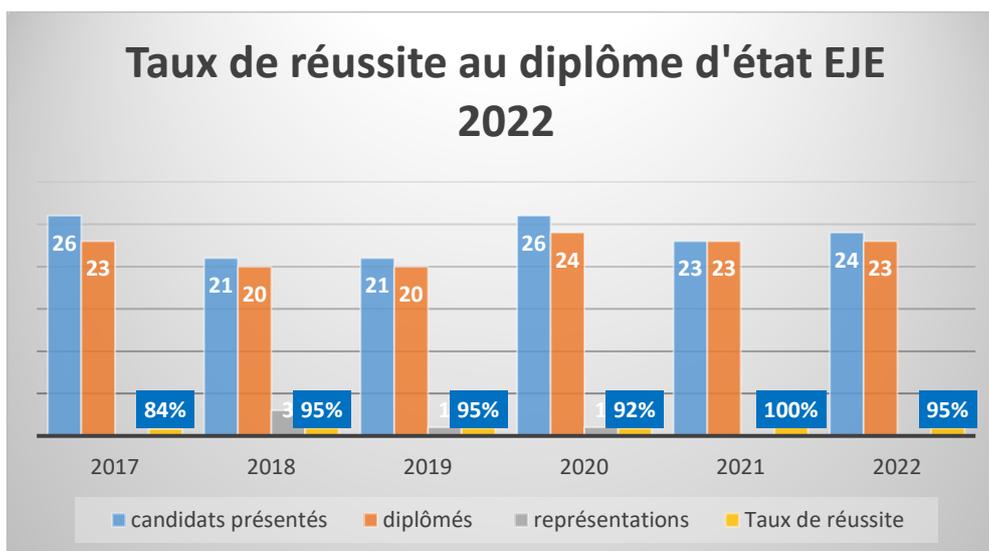
La quatrième période de formation pratique se déroule dans des établissements de champs divers. D'après les textes officiels, 43 semaines sur les trois années doivent se réaliser auprès d'un éducateur de jeunes enfants. C'est donc le cas sur cette 4^{ème} PFP.

- **Les diplômés de la promotion 2021-2022**

2022 : 24 candidates présentées, 23 ont obtenu le diplôme.

Le nombre de candidats n'ayant pas obtenu l'intégralité de leur diplôme se calcule par soustraction entre les candidats et les diplômés.

Les taux de réussite à l'obtention du diplôme oscillent entre 84 % et 100 % selon les années. Ce sont des taux de réussite plutôt satisfaisants.



- **La cérémonie de remise des diplômes le 21 octobre 2022**

La cérémonie des diplômés et la remise des diplômes s'est déroulée au Centre des congrès de Reims le 21 octobre 2022. Un événement marquant et convivial a réuni les apprenant.e.s, les formateurs, les assistantes de formation et les familles.



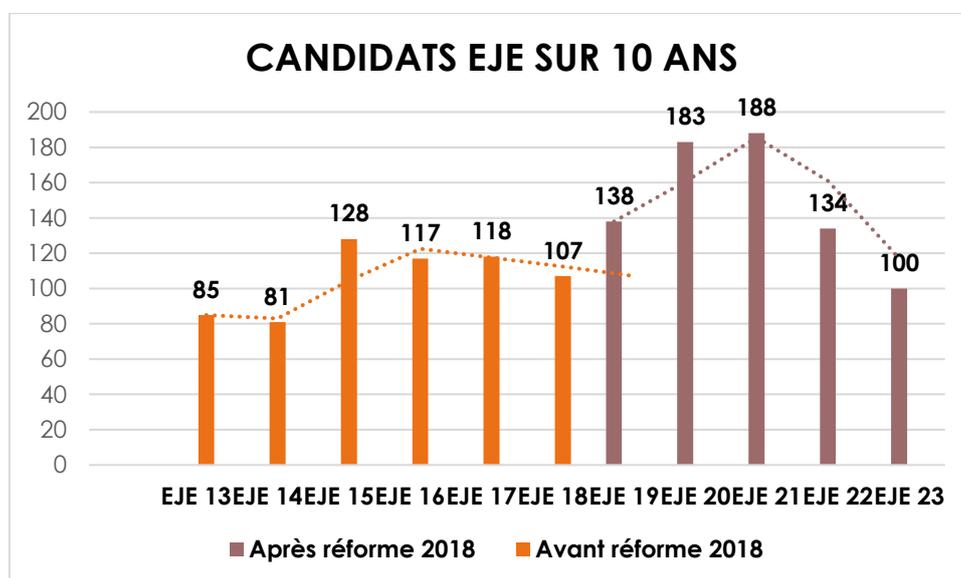
VII/ Les apprenant.e.s à l'IRTS en 2022-2023

- La sélection, les admissions et les entrées en formation pour septembre 2023

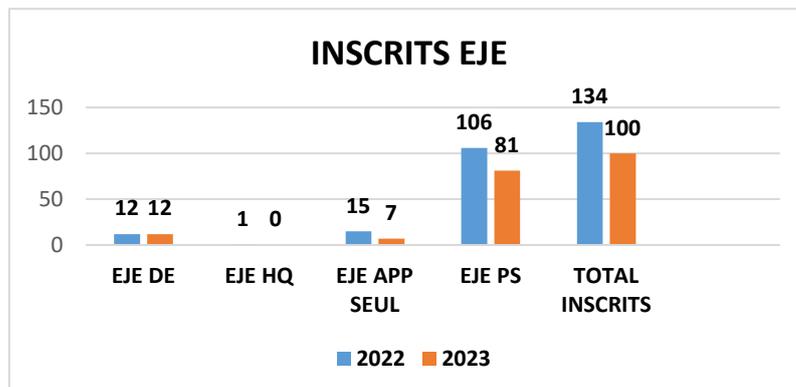
Les conditions d'admission sont définies dans l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. Les candidats déposent un dossier par l'intermédiaire de Parcours Sup ou directement à l'Institut en fonction de leur statut (étudiants, salariés, demandeurs d'emploi). Ils ont alors la possibilité de demander une candidature en vue d'un apprentissage. Le dossier de candidature est ensuite complété par un entretien.

La formation EJE a un agrément pour 25 places réparties entre les candidats de parcoursup, les candidats demandeurs d'emploi (10), les candidats avec financement de la formation professionnelle et cinq places pour les apprentis issus de parcoursup (double inscription possible).

En avril 2023, 100 personnes se sont inscrites pour passer les entretiens du concours d'entrée en formation dont 12 demandeurs d'emploi, 81 lycéens et étudiants et 7 apprentis (une seule inscription).

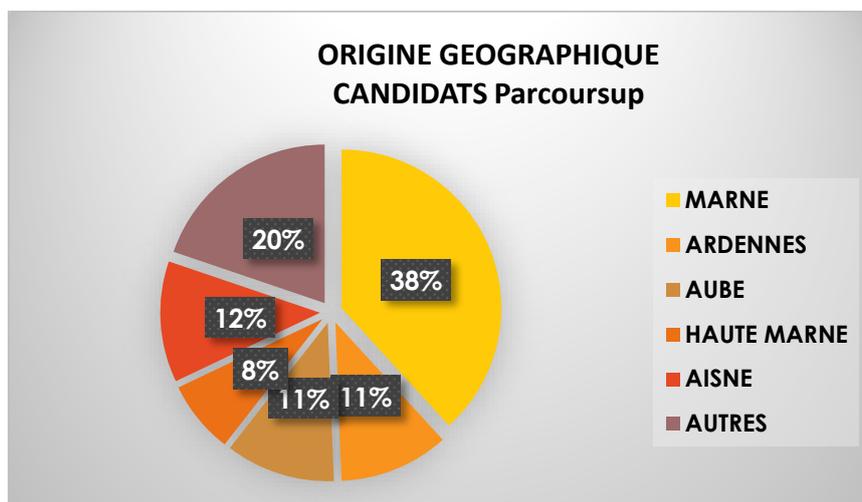


	EJE DE	EJE HQ	EJE APP SEUL	EJE PS	TOTAL INSCRITS
2022	12	1	15	106	134
2023	12	0	7	81	100



Il est à noter qu'avant la réforme de 2018, les sélections d'admission comprenaient un écrit produit par le candidat et un oral pour l'admissibilité.

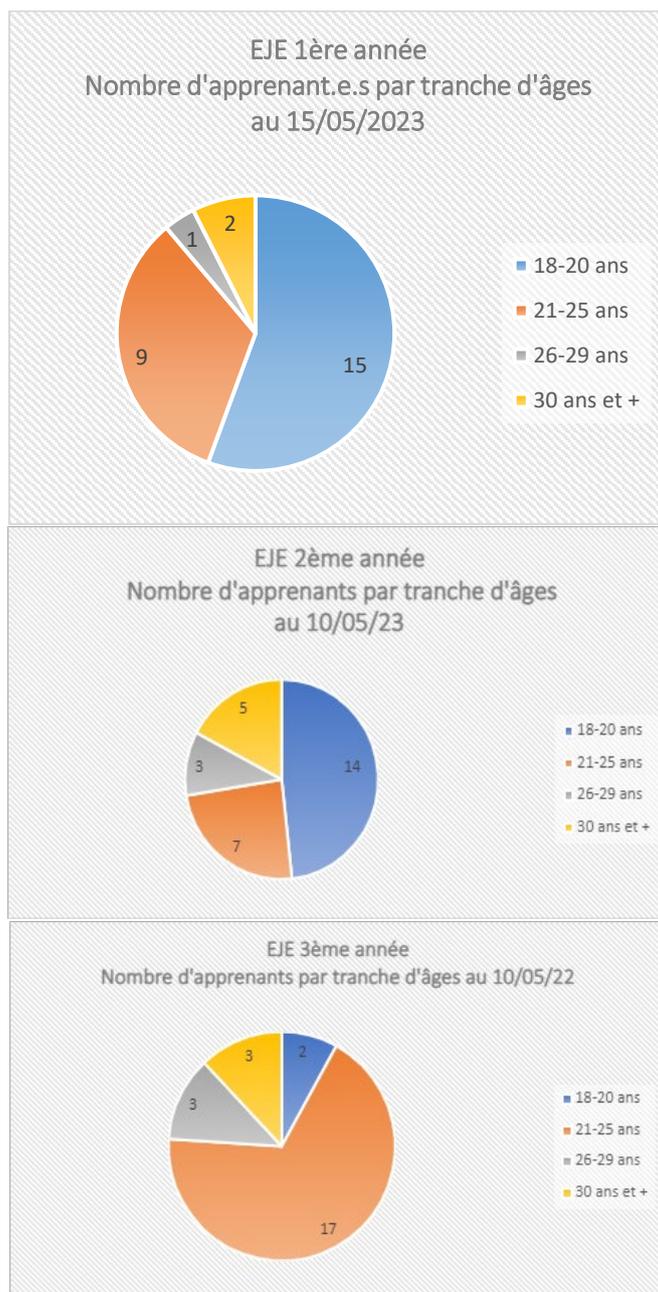
Une baisse de 25 % des inscrits est à noter. Huit candidats ne se sont pas présentés à la sélection.



80 % des candidats sont originaires de la région élargie à l'Aisne. Le pourcentage des origines « autres » Le niveau initial d'acceptation d'entrée en formation sur la liste principale est élevé puisque la note du dernier admis est supérieure à 16/20.

Il est à noter que certains candidats s'inscrivent à la fois en formation initiale et apprentissage. Ainsi s'ils ne parviennent pas à trouver un employeur, ils peuvent tout de même entrer en formation.

- **La répartition des âges des apprenant.e.s en 2022-2023**

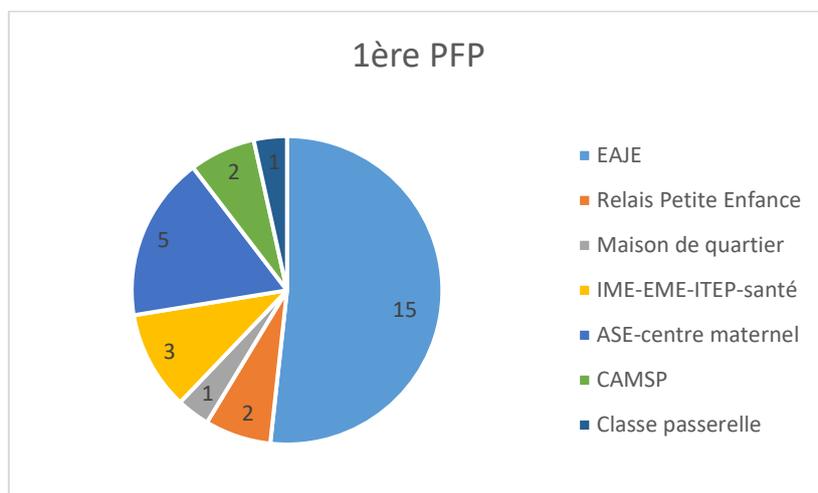


Nous constatons toujours un rajeunissement des apprenant.e.s entrant en formation EJE en première année. La moitié ont moins de 20 ans. Être jeune n'est pas synonyme de manque de maturité mais plutôt pour certain-e-s, d'autonomie. Néanmoins en deuxième année la diminution des « 18-20 ans » peut être liée aux réorientations de certaines EJE1 l'année précédente. Ainsi 8 apprenant.e.s ont arrêté leur formation an première année et 2 ont sollicité un report d'entrée en formation à l'année suivante durant l'année 2022-2023, et un-e en deuxième année.

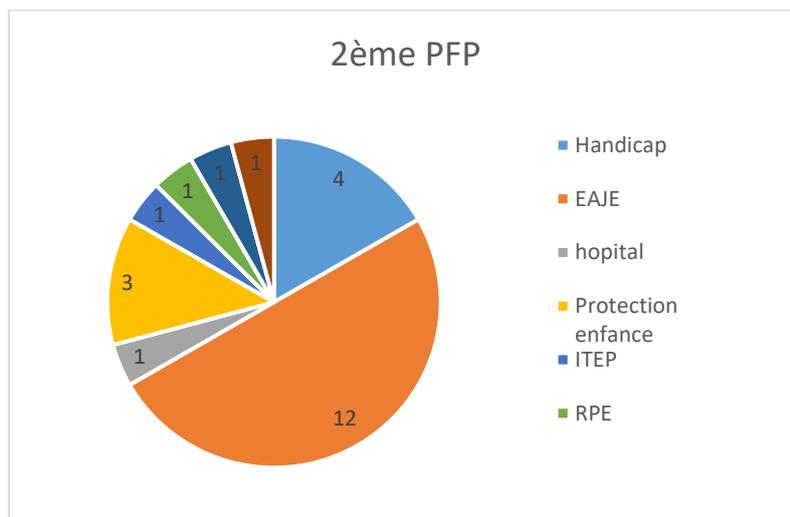
Ce rajeunissement peut donc poser questions pour certaines en termes de maturité et d'autonomie dans le travail en formation ainsi que lors des périodes de formation pratique. Nous notons également de plus en plus de difficulté dans la construction, syntaxe, grammaire, orthographe des écrits, de l'argumentation, du questionnement, de la dimension d'analyse.

Le manque d'autonomie est accentué par le fait que certaines ne possèdent pas le permis de conduire, de véhicule personnel, et éprouvent des difficultés à se projeter dans des déplacements en transport en commun. Ceci complique leur recherche de stage.

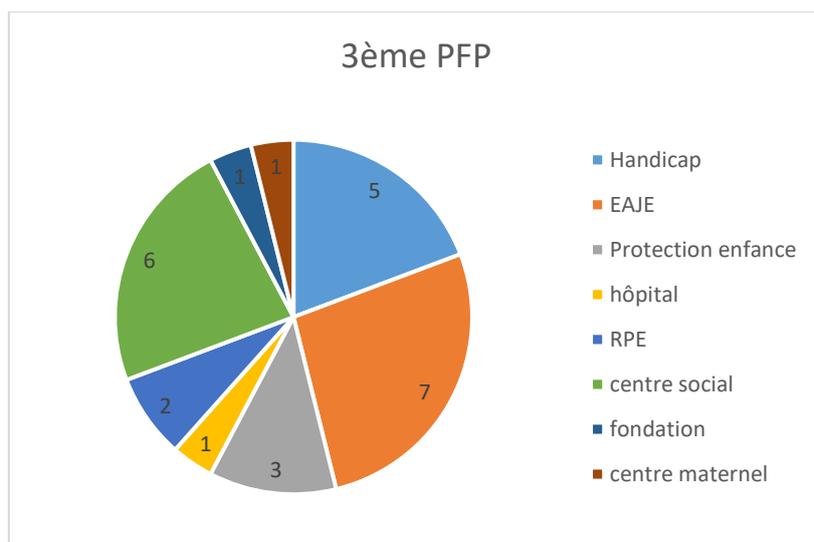
- **Les périodes de formation pratique en 2022-2023**



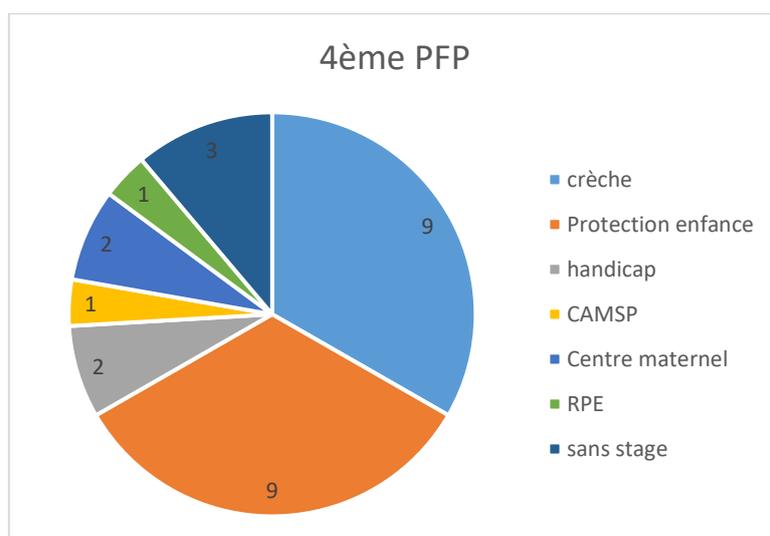
Cette première période de formation pratique se déroule exclusivement auprès d'un formateur professionnel EJE et souvent en EAJE, lieu de travail le plus répandu pour les EJE. Il permet de confirmer ou non le projet professionnel. Ainsi 8 apprenant.e.s EJE1 ont mis fin à leur formation pour une réorientation vers d'autres champs professionnels et d'autres diplômes : CAP petite enfance, secteur de l'animation.... et 3 demandes de suspension EJE1 à qui il sera proposé de revenir en formation l'année suivante.



Durant la deuxième période de formation pratique les apprenant.e.s découvrent les champs du travail social spécialisé : handicap, protection de l'enfance, centre hospitalier....



La troisième période de formation pratique orientée vers la découverte des territoires et de leurs acteurs s'effectue principalement dans le champ associatif. La première partie en groupe n'a pas été réalisée cette année. Les apprenant.e.s ont recherché et obtenu un stage individuellement, ce qui correspondait mieux au contexte.



La quatrième période de formation pratique se déroule dans des établissements de champs divers. D'après les textes officiels, 43 semaines sur les trois années doivent se réaliser auprès d'un éducateur de jeunes enfants ce qui limite parfois la diversité des lieux de formation pratique. De même l'obligation de gratification de ce stage long pour les étudiants peut être un frein à l'obtention d'un lieu de stage souhaité par l'apprenant.e. A la date de rédaction de ce rapport, 3 apprenant.e.s sont encore à la recherche d'un lieu de stage pour leur 4^{ème} PFP.

- **La participation des apprenant.e.s à leur formation**

Outre la représentation des apprenant.e.s dans les instances IRTSCA : réunion de l'ensemble des délégués, participation au conseil d'administration et à l'assemblée générale, au conseil de perfectionnement et à la commission pédagogique, un bilan collectif est mené chaque année par les référents de parcours, de promotion et le responsable de formation sur l'évaluation des contenus de formation par les apprenant.e.s. Il donne lieu à un compte-rendu support d'un travail de réflexion, de débat et d'amélioration de la formation.

Individuellement, les apprenant.e.s remplissent un questionnaire « qualité » à la fin de chaque année. Chaque apprenant.e est accompagné dans son cheminement en formation et dans la construction de son identité professionnelle, par un référent de parcours formateur IRTS CA de la filière EJE.

Comme fixé dans les objectifs de l'année 2021-2022, les référents de promotion EJE 2 et EJE 3 ont reçu les délégués 2 à 3 fois durant l'année afin d'échanger sur les demandes, remarques, suggestion des apprenant.e.s sur des projets tel celui ci-dessous, les 50 ans du diplôme EJE.

2023 l'année des 50 ans du diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants

Les apprenant.ees ont tenu à fêter cet évènement au sein de l'IRTS et à y convier leurs collègues des autres promotions EJE et autres filières.

Elles ont donc réalisé, avec l'accord du directeur et la participation de leurs référents de parcours, les deux projets ci-dessous :

Objectifs :

- ⇒ Sensibiliser les promotions au métier d'éducateur de jeunes enfants (rôles, missions, spécificités)
- ⇒ Fêter l'évolution et les 50 ans du métier d'éducateur de jeunes enfants.

Projet 1 :

Quand ? (date)	Vendredi 06 janvier 2023
Quand ? (heure)	Le midi (12 h)
Où ?	Dans l'amphi 1 (180 places)
Pour qui ?	Les promotions présentes : ES1, ASS2, ES 2, ETS2, ASS3. Ainsi que les formateurs de l'IRTS CA
Par qui ?	Les promotions EJE : EJE2 et EJE3 (+EJE 1 en stage)
Partenariat	Association étudiante
Budget	A définir (ressources vente + ballons + bonbons)

Détails : Réaliser un Kahoot (quizz) sur le métier d'EJE. A la suite de ce temps, une vente de sandwich et de crêpes sera proposée.

Organisation : Pendant que l'équipe 1 anime le quizz, l'équipe 2 prépare les sandwich et crêpes.

⇒ Récompenses TOP 3 : réalisation diplôme, sandwich gratuit et sachet de bonbons.

Projet 2 :

Quand ? (date)	Jeudi 5 janvier 2023
Quand ? (heure)	De 16 h à 18 h 30 (départ 19 h)
Où ?	Dans la cafétéria
Pour qui ?	Equipe pédagogique EJE : Vacataires : Autre : - Direction
Par qui ?	Les promotions EJE 2 et EJE 3 (+ EJE 1 en stage)

Détails : Faire un goûter préparé par les étudiants. Et réaliser des affichages pour illustrer l'évolution du métier en partenariat avec Virginie COEZ. Distribution de badges EJE pour apprenant.e.s, vacataires et formateurs intervenants sur la filière EJE (vote en ligne pour choisir le modèle préféré créé par une apprenant.ee EJE2).

Organisation et demandes :

- ⇒ Les étudiants rapportent à manger.
- ⇒ Musique : demander à mettre des comptines dans la cafétéria cette journée
- ⇒ Besoin de l'atelier pour la création de badges et affichage
- ⇒ Réalisation affiches (publicité) + invitations

Bilan de l'action :

- ⇒ Sensibiliser les promotions au métier d'éducateur de jeunes enfants (rôles, missions, spécificités)
- ⇒ Fêter l'évolution et les 50 ans du métier d'éducateur de jeunes enfants.

Ces objectifs sont estimés atteints grâce à différents indicateurs : une cinquantaine de participants au kahoot, retours verbaux des participants, questionnements sur nos spécificités et nos médias, participation active au kahoot, échange entre futurs professionnels pendant les actions (kahoot, vente, affichage, exposition).

Le port des badges a également suscité de nombreux échanges entre apprenant.e.s et également avec les professionnels des structures et les formateurs.

Les affichages ont perduré dans le temps et permis des échanges sur du plus long terme.

Tous les temps proposés ont été conviviaux et ont permis de dépasser les objectifs définis initialement : les apprenant.e.s des différentes filières présentes et les formateurs de l'IRTS ou vacataires présents ont pu tisser de nouveaux liens.

Les liens peu présents (planning non compatible) entre EJE2 et EJE3 ont pu se renforcer pendant la préparation et le déroulement des différentes actions. Cela participe activement à la dynamique de la filière. Les apprenant.e.s ont pu mobiliser la méthodologie de projet et expérimenter le travail en équipe.

Les affichages ont perduré dans le temps et permis des échanges sur du plus long terme.



L'évolution de l'organisation de la formation

La préparation du passage « en journées de 7 heures pour les EJE1 » était un objectif pour cette année. Il est atteint.

La programmation pédagogique sur des journées de 7 h a donc été réfléchi pour les trois années de formation. Cela a été l'occasion de revisiter l'ensemble des contenus et de vérifier leur adéquation avec les objectifs de professionnalisation fixés par les compétences à construire. Pour ce faire une collaboration étroite a été menée avec l'ensemble des responsables d'axes. Ce changement a concerné seulement les apprenant.e.s de première année. Les contenus de formation pour les EJE 2 sont retravaillés en vue de leur application à la rentrée 2023 en journées de 7h, les troisièmes années restant sur des journées de 6 heures jusqu'à la rentrée suivante.

L'attribution des ECTS en lien avec les blocs de compétences avec comme supports des évaluations en contrôle continu des apports en lien avec les heures de formation en centre sont aujourd'hui opérationnels. L'équipe mène une réflexion sur la participation des sites professionnels à ces évaluations.

Les 180 crédits, soit 30 par semestre sont donc positionnés sur des évaluations écrites ou orales en lien avec les modules de formation et les périodes de formation pratique.

Les contenus des supports et les grilles d'évaluations des épreuves de certification sont revisités aux regards des arrêtés relatifs aux compétences, aux épreuves de certification, en lien avec les blocs de compétences.

Nous constatons qu'une trentaine d'évaluations porteuses d'ECTS et 7 épreuves de certification représentent une charge lourde et stressante pour les apprenant.e.s et les formateurs que nous déplorons. Les recherches de terrains de stage sont de plus en plus compliquées en raison de contextes professionnels perturbés essentiellement par le manque de professionnels dans le domaine du travail social-absences, difficultés de recrutement... Celles-ci sont également sources de tension pour les apprenant.e.s.

Depuis quatre ans, un livret de formation par promotion, mis à jour en début de chaque année de formation, est distribué aux apprenant.e.s. Il comprend :

- Le calendrier annuel,
- Le calendrier des regroupements et formations sur site
- Les référentiels professionnels, de compétences, de formation
- Le référentiel de certification
- Les objectifs des périodes de formation pratique
- Le calendrier annuel des épreuves de certification
- Le référentiel des blocs de compétence et des évaluations ECTS
- La charte anti-plagiat
- Les documents à produire pour les ECTS et les épreuves de certification : liste, calendriers et leurs référentiels
- Les documents spécifiques aux périodes de formation pratique : projet de stage, fiche de pré-affectation, convention, les évaluations par le référent professionnel...et leurs référentiels

Quelques objectifs pour la prochaine année universitaire

Certains objectifs sont à poursuivre et d'autres sont fixés pour l'année prochaine :

- Améliorer la prise de parole et l'écoute des demandes, des propositions des apprenant.e.s par un entretien trimestriel avec les délégués de chaque promotion
- Poursuivre activement la collaboration entre professionnels EJE et les formateurs EJE, avec la particularité de solliciter de jeunes professionnels afin de témoigner du déroulement de leur propre formation. Cette année plusieurs témoignages ont eu lieu.
- Développer les apports théoriques en lien avec le jeune enfant et sa famille, les équipes et les partenaires. Réfléchir à de nouveaux apports non ou insuffisamment développés dans la formation en essayant de répondre aux évolutions et aux besoins du milieu professionnel, telle une approche plus soutenue des neurosciences. Cet apport a été ajouté cette année. Accompagner les apprenant.e.s dans leur appropriation des textes réglementaires liés à l'accueil des jeunes enfants. Cet aspect a été renforcé cette année. Accentuer la prise en compte des parents/familles.

- Amener les apprenant.e.s à développer une veille dans le domaine de la petite enfance (évolution des textes réglementaires, du champ social et éducatif...) et de s'inscrire dans la vie culturelle et sociale du territoire. Cet objectif est partiellement atteint. Certains apprenant.e.s en veille, transmettent à leurs collègues et aux formateurs les dates de journées d'étude par exemple et tout autre évènement en lien avec le champ du travail social et de la petite enfance. De plus l'objectif de cette prochaine année est d'amener les apprenant.e.s à fréquenter plus activement encore le centre ressources documentaires par des groupes de travail sur place.
 - Par ailleurs il est à noter que cette année, les apprenant.e.s ont effectué un achat groupé à une revue professionnelle. Les apprenant.e.s et formateurs ont participé à une conférence menée par une autrice de livres jeunesse, et ont participé à plusieurs spectacles pour enfants. Ces actions seront renforcées.
 - Développer les échanges avec des partenaires artistiques et culturels, et témoignages de familles dans le champ du handicap par exemple ou autres.
 - Continuer à soutenir les liens entre les promotions (le parrainage entre 1^{ère} et 2^e année, partage des outils réalisés en périodes de formation pratique, moments de convivialité).
 - Un projet de découverte du métier petite enfance et des structures d'accueil en Allemagne pour l'année prochaine est en cours de construction avec le formateur responsable de l'international.
 - Mener un projet de participation à un escape game sur les sens,
 - Organiser une journée thématique en direction des apprenant.e.s, des formateurs et des professionnels
 - Travailler sur les documents pédagogiques en lien avec la prochaine demande de renouvellement d'agrément
-

Epilogue

Bien que l'épidémie soit toujours présente, cette année 2022-2023 est un peu moins perturbée par la pandémie que l'année précédente. La vie de l'IRTS a repris et les activités des apprenant.e.s à l'intérieur de l'institut se sont à nouveau développées.

Les apprenant.e.s EJE participeront activement au Festival des Récits du Social qui se déroulera le 22 juin 2023. Il rassemblera les apprenant.e.s de l'IRTS autour de différents spectacles des apprenant.e.s et autres acteurs du social.

La remise des diplômes en octobre 2022 a été une vraie fête pour les apprenant.e.s et a pu clore de façon rituelle la fin de leur formation. Il est à noter que des apprenant.e.s de troisième année ont déjà des perspectives d'emplois dans la région avant de passer leur épreuve de mémoire en juillet 2023 et principalement sur leur dernier terrain de stage. Nous constatons également le développement toujours plus important des emplois pour les EJE tant en nombre que dans le type d'établissements du champ du travail social. Certains qui n'employaient pas d'EJE, ont découvert ce que le métier pouvait amener à leur public, notamment au détour d'un stage mais aussi au travers de la communication que mènent les formateurs de la filière avec les professionnels de leur réseau. La dimension de travail social pour l'exercice du métier d'EJE est de plus en plus reconnue et recherchée. Des journées thématiques centrées sur les compétences des éducateurs de jeunes enfants organisées à L'IRTS CA et ouvertes à tous, devraient permettre une meilleure connaissance de l'envergure, des dimensions du métier.

La formation a continué à évoluer tant dans son organisation (journées de 7 heures, blocs de compétences, ECTS) que dans ses contenus pédagogiques, contenus revisités au profit de la spécificité de l'EJE, inclusions de nouvelles approches. De même des interventions autour du métier d'Éducateur(trice) de Jeunes Enfants se renforcent et se développent dans la formation à l'exemple de l'évènement des 50 ans du diplôme à l'IRTS CA qui a conforté les liens et une meilleure connaissance et reconnaissance du métier, des apprenant.e.s EJE et des apprenant.e.s des autres formations à l'IRTS.

La réforme conférant le grade licence

Les textes relatifs aux formations et diplômes du travail social : assistant de service social (ASS), conseillère en économie sociale et familiale (CESF), éducateur de jeunes enfants (EJE), éducateur spécialisé (ES) et éducateur technique spécialisé (ETS) sont parus pour la plupart au Journal Officiel du 23 août 2018 :

- **Décret n° 2018-733 et 734 du 22 août 2018** relatifs aux formations et diplômes du travail social : dispositions générales aux formations du travail social,
- **Arrêté du 22 août 2018, relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II**
- **Arrêté du 22 août 2018** relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,
- **Annexes I à VIII** : définition de la profession, référentiels de compétences, référentiel de formation, périodes de formation pratique, livret de formation, référentiel de certification, descriptif et attestation du parcours suivi.
- **Décret du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations** conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS).
- **Arrêté du 10 mars 2020** définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social
- **Arrêté du 9 août 2022** définissant les modalités des épreuves de certification au regard des blocs de compétences de certains diplômes du travail social

Dès septembre 2018, les apprenant.e.s entrant en formation d'EJE relèvent donc de ce cadre réglementaire, faisant accéder les diplômés au grade licence, niveau 6.

Les contenus de formation ont alors été revisités à la lecture des textes de référence notamment concernant une langue étrangère, le numérique et l'informatique, et la démarche de recherche. Cette dernière est particulièrement mobilisée dans le mémoire « gradé licence » qui doit mettre en évidence une question de départ, la présentation de la phase exploratoire et la formulation d'une problématique à partir de laquelle une ou plusieurs hypothèses devront être formulées et dont les moyens de vérification seront précisés. Outre les apprentissages de base nécessaires à l'exercice du métier l'accent est également mis en formation à l'Institut sur les médiations culturelles et éducatives, la culture professionnelle et les techniques et pédagogies spécifiques.

La troisième année est plutôt consacrée à un approfondissement des connaissances et apprentissages, à travers les Unités d'Approfondissement (4 modules de 30h) : Culture, pratiques de médiation et travail social ; Interculturalité, exclusion et intégration ; Inclusion sociale et sociétale, phénomènes de violence ; Protection de l'enfance ; Santé, précarité et pratiques sociales. Ces unités d'approfondissement ainsi que des contenus théoriques sont dispensés en transversalité avec d'autres formations comme éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés et assistants de service social.

En parallèle avec ces apports à l'IRTS (1500 heures), les périodes de formation pratique (2100 heures) sont précisés dans l'Annexe III de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Chacune de ces périodes est en lien avec l'ensemble des compétences et mettent au travail une progressivité de leurs acquisitions.

Les périodes de formation pratique se déclinent comme suit :

Première Année	Semestre 1	Semestre 2	Total
EJE 1	Formation pratique A : 280 heures (8 semaines)	Formation pratique B1 : 280 h (8 semaines)	560 heures
Deuxième Année	Semestre 3	Semestre 4	
EJE 2	Formation pratique B2 : 280 heures (8 semaines)	Formation pratique C : 280 h (8 semaines) Formation pratique D1 : 140 h (4 semaines)	700 heures
Troisième Année	Semestres 5 et 6		
EJE 3	Formation pratique D2 : 840 h (24 semaines)		840 heures
Total des 3 années			2100 heures

Chaque apprenant.e est accompagné par un formateur de la filière EJE « référent de parcours » en charge de l'accompagnement individuel et collectif du travail d'appropriation des apports des différents temps de formation, en centre et sur site. Il nous paraît important de réaffirmer la place et la valeur du référent de parcours dans l'accompagnement de l'apprenant.e. Dans des circonstances exceptionnelles comme celle de la pandémie et des confinements qui en ont découlé, le référent de parcours a représenté, matérialisé le lien avec l'IRTS et a soutenu chaque apprenant.e dans le passage de cette période difficile.

Un autre changement amené par la réforme du 22 août 2018 est l'organisation tout au long des trois années de formation, de 7 épreuves sur 8 par l'IRTSCA :

- Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective, présentation d'une situation d'accueil ou d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille ou de son représentant à partir d'une situation de stage (DC1.1, semestre 3).
- Dossiers d'actions éducatives, présentation par l'apprenant.e de son livret de formation accompagné d'une note d'analyse réflexive réalisée en troisième année sur son parcours de formation (DC2.1, semestre 6).
- Démarche de santé et de prévention, analyse d'une démarche de santé et de prévention (DC2.2, semestre 2).
- Elaboration d'une communication professionnelle, à partir du dossier de présentation de l'épreuve « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective », élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible (DC3.1, semestre 4).
- Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles, dossier élaboré à partir de pratiques professionnelles sur les enjeux du travail d'équipe permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles et le travail d'équipe et l'accompagnement des jeunes enfants et leurs familles (DC3.2, semestre 5).
- Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale, dossier collectif à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'apprenant.e en stage permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs (DC4.1, semestre 5).
- Contrôle de connaissances, épreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision (DC4.2, semestre 6)

Carnet de voyage

Annexe 2

EJE2

Cet outil se veut au carrefour de plusieurs axes : pédagogique, éducatif et artistique voire esthétique. En effet, le carnet de voyage s'appuie sur la méthodologie du récit de vie. Il invite l'étudiant à faire une narration des parties de vie pour en construire du sens. Cette narration peut prendre différentes formes (verbale, graphique, création plastique en 3D...) que nous explorons lors de trois journées. Le thème de « l'enfant » est le socle sur lequel les étudiants expriment et racontent des expériences de vie qu'ils vont mettre en lien avec ce qu'ils sont et font aujourd'hui :

Quel est votre rapport à l'enfant ? quels sont les moments clés de votre vie qui vous ramènent à ce thème ? Qu'est-ce qui vous a fait choisir ce métier ?

Le carnet de voyage s'appuie également sur la littérature jeunesse comme ressources principales que les étudiants ont déjà exploré à différents moments en médiation mais aussi pour certaines, en culture professionnelle. Nous ouvrons sur des supports qui vont permettre d'explorer des mondes spécifiques qui s'adressent aux enfants et adolescents, mais aussi aux professionnels de l'enfance sans oublier tous les adultes qui restent en relation avec ces mondes imaginaires et poétiques qui peuplent la littérature jeunesse. Domaine riche par ses formes langagières et les thématiques qu'elle propose, les dimensions créatives et les mondes imaginaires dans lesquels elle nous invite, les mondes graphiques, les esthétiques et projets artistiques dont elle fait preuve, les expériences sensibles et les valeurs humanistes qu'elle revendique, la littérature jeunesse est une formidable source d'inspiration et de créativité.

« Le carnet de voyage » proposé aux EJE de deuxième année relève d'une expérimentation pour et avec les étudiants pour mettre en cohérence les éléments de l'histoire de chacun, ce qui est aujourd'hui et ce qui est attendu, espéré, visé en termes de projet professionnel pour demain. Aussi, le « Qui suis-je ? » nourrit ce carnet, prend appui sur le temps d'avant la formation, le temps de la formation et l'après formation, c'est-à-dire le projet professionnel qui est en création.



Raconter, c'est tisser des liens, dénouer, renouer des fils, construire, donner du sens à la vie, mettre en lien des événements vécus et en construire une trame tel un tapis sur lequel marcher, s'appuyer. Mieux savoir qui je suis, ce qui m'a créé, ce qui me guide, vers où je veux aller, quel(le) professionnelle je veux devenir... nous semble importants à définir en formation.



Les références en littérature jeunesse sont multiples et servent de base à la construction de savoirs et de savoir-faire qui nous intéressent pour aider à la construction de l'identité professionnelle d'un éducateur de jeunes enfants :

- Connaître les différentes catégories qui existent : roman, bande dessinée, album, poésie, documentaire, conte, berceuse, théâtre, magazine, livre animé, pop pup), les maisons d'éditions pour la jeunesse, les auteurs, les illustrateurs....
- Repérer les leviers créatifs utilisés par les auteurs et les illustrateurs pour transmettre des messages, sensibiliser les publics à des mondes imaginaires et sensibles variés.
- Se construire un champ référentiel singulier en étant sensibles à la création contemporaine (connaître les maisons d'édition, les festivals, salons...) et saisir les multiples paramètres mis en jeu dans la création d'un objet éditorial (mise en page, rythme, typographique, qualités de papier, nature des supports iconographiques, textuels...).
- Acquérir une posture analytique face à un objet créatif (passer du « c'est beau, c'est moche » à « c'est intéressant parce que/cela met en jeu/cela me questionne/cela me dérange/cela m'émeut...) - Se construire sa base de données, maîtriser son répertoire d'histoires, d'auteurs, de genres littéraires, ses modes graphiques privilégiés, ses propres espaces d'inspiration (médiathèque, lieux culturels, sites...)
- Elaborer une réflexion professionnelle qui s'enracine à la fois dans des expériences sensibles, artistiques et dans des lectures transdisciplinaires sur la place et le rôle de la littérature jeunesse mais aussi de la création dans le métier d'éducateur de jeunes enfants.

Il nous semble que ces savoirs et savoir-faire spécifiques quant au domaine de la littérature jeunesse sont à acquérir tout au long du cheminement pour devenir éducateur de jeunes enfants. Le carnet de voyage retrace un parcours et prépare le sillage pour une insertion dans le monde du travail.